

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2026-26 du 23 juin 2026

OBJET : Décision modificative n°1 du budget 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil communautaire du Grand Guéret (23000) sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 16 juin 2026

Etaient présents :

Nombre de membres :

En exercice : 21

Présents : 14

Pouvoir(s) : 0

→ VOTANTS : 14

Résultat :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Ne prend pas part au
vote : 0**

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	GRIMAUD Hervé	P		
	TURPINAT Vincent	E	WOUTERS Christian	
	LAINÉ Joël	E		
	COUTURIER Lionel	E	MARTIN Eric	
SIAEP de la ROZEILLE	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	E		
	TATOUX Frédéric	E		
	BERGER Florian	E		
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUINOT Pierre Dominique	P		
SIAEP AHUN	MAUDEUX Marie-Pierre	P		
	MARIE Jean-Louis	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	BODEAU Éric	P		
	FOURNIER Marie-Françoise	P		
	LECLERE Henri	P		
	CORREIA Éric	E		
	RIVIERE Laurent	P		
	BARNAUD François	E	MENUT Jean-Claude	
	AUCOUTURIER Alex	E		
Département de la Creuse	GAILLARD Thierry	P		
UFC Que Choisir	MARTIN François	E		

SECRETAIRE DE SEANCE : Éric BODEAU

RAPPORTEUR : Éric BODEAU

Le principe d'UNITE applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales par le biais de décisions modificatives.

Ces décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

La décision modificative n°1 de l'exercice 2026 vise à :

1- Réimputer en recette d'investissement le solde de la subvention FNADT de 6 613.75 € versé en 2025 et imputé à tort en section de fonctionnement 2025 :

- Inscription en dépense de fonctionnement au chapitre 67
- Inscription en recette d'investissement au 13118
- Avec ajustement du virement de la section de fonctionnement à l'investissement (chapitres 023 – 021)

2- Actualiser les CP 2026 portant sur les opérations d'investissement suivies selon la technique comptable de l'AP-CP

- Chapitre 20 – opération 12 pour (+) 56 000 €
- Chapitre 23 – opération 10 pour (+) 110 562.02 €
- Chapitre 23 – opération 11 pour (-) 748 742.49 €

3- Actualiser le recours à l'emprunt 2026 à la suite de la révision des CP 2026 sur les opérations précitées :

- Chapitre 16 pour (-) 582 180.47 €

Récapitulatif par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026	DM1-2026	TOTAL 2026
Chapitre 011 CHARGES GENERALES	1 364 951,59 €	- €	1 364 951,59 €
Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASS.	196 000,00 €	- €	196 000,00 €
Chapitre 65 CHARGES DE GESTION COURANTE	67 030,00 €	- €	67 030,00 €
Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
Chapitre 67 CHARGES SPECIFIQUES	- €	6 613,75 €	6 613,75 €
Chapitre 042 TRANSFERT DE SECTION A SECTION	11 000,00 €	- €	11 000,00 €
Chapitre 023 VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	124 529,00 €	- 6 613,75 €	117 915,25 €
TOTAL	1 963 510,59 €	- €	1 963 510,59 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026	DM1-2026	TOTAL 2026
002			
Excédents antérieurs reportés	1 135 339,09 €	- €	1 135 339,09 €
Chapitre 013 ATTENUATION DE CHARGES	- €	- €	- €
Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES / PRESTATIONS	800 000,00 €	- €	800 000,00 €
Chapitre 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	26 421,50 €	- €	26 421,50 €
Chapitre 75 CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	- €	- €
Chapitre 042 TRANSFERT DE SECTION A SECTION	1 750,00 €	- €	1 750,00 €
TOTAL	1 963 510,59 €	- €	1 963 510,59 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR 2025	BP 2026 - (CP 2026)	DM1-2026	TOTAL 2026
D001				
Déficits antérieurs reportés	- €	- €	- €	- €
Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES	- €	4 000 000,00 €	- €	4 000 000,00 €
Chapitre 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	100 000,00 €	56 000,00 €	156 000,00 €
Hors opération	- €	- €	- €	- €
Opération n°10	- €	- €	- €	- €
Opération n°11	- €	- €	- €	- €
Opération n°12	- €	100 000,00 €	56 000,00 €	156 000,00 €
Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 529,00 €	12 000,00 €	- €	24 529,00 €
Chapitre 23 IMMOBILISATIONS EN COURS :	- €	1 817 709,00 €	- 638 180,47 €	1 179 528,53 €
Opération n°10	- €	672 086,00 €	110 562,02 €	782 648,02 €
Opération n°11	- €	1 145 623,00 €	- 748 742,49 €	396 880,51 €
Chapitre 040 TRANSFERT SECTION A SECTION	- €	1 750,00 €	- €	1 750,00 €
Chapitre 041 TRANSFERT INTERNE A LA SECTION	- €	3 500,00 €	- €	3 500,00 €
TOTAL	12 529,00 €	5 934 959,00 €	- 582 180,47 €	5 365 307,53 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR 2025	BP 2026 - (CP 2026)	DM1-2026	TOTAL 2026
R001	- €	4 817 832,64 €	- €	4 817 832,64 €
Excédents antérieurs reportés	- €		- €	- €
Chapitre 10	- €	- €	- €	- €
DOTATIONS ET FONDS DIVERS	- €	- €	- €	- €
Chapitre 13	- €	- €	6 613,75 €	6 613,75 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :	- €	- €	6 613,75 €	6 613,75 €
Opération n°10	- €	- €	- €	- €
Opération n°11	- €	- €	- €	- €
Opération n°12	- €	- €	- €	- €
Hors opérations	- €	- €	6 613,75 €	6 613,75 €
Chapitre 16	- €	990 626,36 €	- 582 180,47 €	408 445,89 €
EMPRUNTS ET DETTES :	- €	990 626,36 €	- 582 180,47 €	408 445,89 €
Opération n°10	- €	782 594,82 €	- 459 922,57 €	322 672,25 €
Opération n°11	- €	208 031,54 €	- 122 257,90 €	85 773,64 €
Chapitre 040- TRANSFERT SECTION A SECTION	- €	11 000,00 €	- €	11 000,00 €
Chapitre 041- TRANSFERT INTERNE A LA SECTION	- €	3 500,00 €	- €	3 500,00 €
Chapitre 021- VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	- €	124 529,00 €	- 6 613,75 €	117 915,25 €
TOTAL	- €	5 947 488,00 €	- 582 180,47 €	5 365 307,53 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ADOPTER** la DM n°1 de l'exercice 2026 telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait à GUERET, le 24 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Éric BODEAU



Le Président

du Syndicat des Eaux Creusoises,

Hervé GRIMAUD

